



## Séance du 21 avril 2026 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Vice-Président</u>	M. Pieter Volgers
<u>Secrétaire</u>	Mme Véronique Kobler
<u>Scrutateurs</u>	M. Guy Paquier Mme Lindsay Lessard

37 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM Diego de Haller, Catherine Moret Neyroud, Valery Mäder-Santschy, Patricia Baiutti Rouvenaz, Christian Szita, Maxime Regidor, Thibault Muller, Catherine Milhaud Renaud, Luc-Olivier Suter, Thomas Buchanan, Johann Frain, Jean-Yves Tharin, Paula Spruyt, Mathieu Félix, Fabien Bettens, Diane Bonny, Cédric Morier. Ne s'est pas excusé : Ranfiss-Camillo Trujillo.

Le quorum étant atteint, le Vice-Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Avant de passer au vote de l'ordre du jour, il informe que la Municipalité doit exercer son droit de préemption pour la parcelle 245, rue de l'Industrie 14 avant le 27 avril 2026. Pour cette raison, les deux commissions rapportent aujourd'hui, soit le même jour que la présentation du préavis. Néanmoins, selon l'article 51 du règlement du Conseil, ce cas d'urgence doit être reconnu par une décision du Conseil à la majorité des trois quarts des membres présents. Dès lors, en acceptant l'ordre du jour, il est demandé au Conseil d'accepter également le préavis d'urgence ainsi que ses rapports présentés le même jour.

Le Vice-Président passe au vote de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

### 1. Adoption du procès-verbal du 24 mars 2026

Une demande a été faite par M. Frédéric Grosjean pour corriger le procès-verbal en page 408, et préciser que les usagers se garent « au bord du terrain de foot » le long de la route de l'Etraz.

Le procès-verbal n'appelant pas d'autre commentaire, il est accepté par 31 oui, 5 abstentions, avec les remerciements à son auteur.

## 2. Communications du Bureau

Le Vice-Président présente les résultats des dernières élections du 29 mars 2026, 2ème tour du Conseil d'Etat. Avec un taux de participation de 40,35%, M. Jean-François Thuillard a obtenu 443 voix, contre 413 voix pour M. Roger Nordmann pour la Commune d'Aubonne (M. Roger Nordmann a finalement été élu à 50.95%).

Le Vice-Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## 3. Préavis no 04/26 – Rapport de gestion 2025

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

### 1) Adopte

- a) Les comptes 2025 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 50'533'194.72 aux recettes, CHF 49'682'898.69 aux dépenses et bouclant ainsi avec un excédent des revenus de CHF 850'296.03.
- b) Le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 53'273'537.33, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 7'218'994.79.

2) Accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2025 et lui en donne décharge.

3) Donne décharge de leur mandat aux commissions de Gestion et des Finances.

Le Vice-Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le Vice-Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## 4. Préavis no 05/26 – Exercice du droit de préemption légal, parcelle 245, Rue de l'Industrie 14

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal.

Dès lors, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accorde un crédit à la Municipalité de CHF 1'732'500.00 pour l'acquisition de l'immeuble situé à la rue de l'Industrie 14
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- Autorise la Municipalité à prélever cette somme, dans un premier temps par la trésorerie courante et par la suite par un emprunt pour tout ou partie du montant

Le Vice-Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, le Vice-Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Rapports des commissions - Préavis no 05/26 – Exercice du droit de préemption légal, parcelle 245, Rue de l'Industrie 14

M. Christian Streit donne lecture du rapport de la commission achat/vente de terrains, suivi par M. Philippe Cretegy pour la commission des finances. Les deux commissions, à l'unanimité de leurs membres, prient les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accorde un crédit à la Municipalité de CHF 1'732'500.00 pour l'acquisition de l'immeuble situé à la rue de l'Industrie 14
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- Autorise la Municipalité à prélever cette somme, dans un premier temps par la trésorerie courante et par la suite par un emprunt pour tout ou partie du montant

Le Vice-Président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

Mme Véronique Martin-Capriati demande si les loyers modérés resteront abordables après les rénovations à venir. M. le Syndic Yves Charrière répond qu'il s'agit d'une obligation : les loyers resteront abordables vu qu'ils relèvent de l'utilité publique.

M. Frédéric Grosjean pose 2 questions : d'une part, le sort des locataires actuels et leur possibilité de se maintenir dans ces logements ; d'autre part, les modalités de financement des travaux annoncés. M. le Syndic Yves Charrière indique qu'il n'y aura pas d'expropriation et que les baux actuels resteront en vigueur. Un ajustement pourra intervenir en cas de changement de locataire. Il précise enfin que les loyers sont déjà abordables aujourd'hui. M. le Municipal Laurent Auchlin, en réponse à la seconde question, indique que les rénovations s'inscriront dans le plan quinquennal des travaux sur les immeubles.

M. Nicolas Rosat annonce qu'il votera en faveur du préavis, soulignant qu'il s'agit d'une opportunité rare de soutenir des logements abordables.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 05/26 – Exercice du droit de préemption légal, parcelle 245, Rue de l'Industrie est accepté par 35 oui et 1 abstention.

M. le Syndic Yves Charrière remercie les conseillers pour leur vote, qu'il estime cohérent avec la politique adoptée.

## 6. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sandra Linder rappelle que le problème du frelon asiatique a déjà été évoqué par le passé, mais que la situation se détériore avec une présence en forte augmentation. Elle indique qu'une intervention du Conseil d'État vise à contenir sa propagation sur le territoire vaudois, en imposant notamment le signalement de tout nid via le site dédié. Elle précise qu'il existe une obligation de détruire les nids primaires dès le printemps afin de limiter la reproduction et la dissémination, tandis que les nids secondaires ne sont détruits que lorsqu'ils présentent un risque pour la sécurité publique (zones de rassemblement, écoles, EMS, hôpitaux, espaces publics, etc.). Elle souligne que la responsabilité de ces destructions est partagée entre les propriétaires privés, les communes et les gestionnaires de parcelles, et que des produits homologués existent, mais que les interventions sont en pratique réalisées par des professionnels. Sur le plan financier, les coûts reposent principalement sur les communes et les propriétaires. La Commune prévoit néanmoins une aide financière aux propriétaires privés jusqu'à CHF 350.- pour les interventions effectuées par des professionnels. Elle conclut en rappelant l'importance de la vigilance et des bonnes pratiques, et en distinguant clairement le frelon asiatique du frelon européen.

Mme le Municipale Catherine Zweifel annonce tout d'abord la fin du service « bus pyjama ». Mis en place en 2012 et initialement pris en charge par les communes pour répondre à un besoin de mobilité nocturne, ce service n'apparaît plus nécessaire dans sa forme actuelle. Elle précise que les transports publics offrent désormais une alternative suffisante, notamment avec la ligne 720 reliant Allaman, Aubonne et Gimel, qui propose des départs nocturnes à 1h02 et 2h02 et couvre les besoins identifiés.

Elle poursuit avec la manifestation « Aubonne Bouge », qui revient pour sa troisième édition du 1er au 31 mai 2026. Elle rappelle que de nombreuses activités sont reconduites (Pilates, yoga, gym poussette, football, aquagym, stretching, hypnose, fitness volley, netball, théâtre, groupes de marche, etc.), et annonce plusieurs nouveautés, dans le cadre de cette manifestation, notamment avec l'ouverture au public du centre Aquamed. Elle mentionne également des animations spécifiques, dont un « boum boum tech » à la bibliothèque jeunesse et des jeux en bois lors de l'ouverture de la piscine. Elle met en avant deux temps forts : le dimanche 3 mai avec l'inauguration d'un pumtrack mis à disposition par l'État de Vaud, accompagné d'animations, démonstrations et initiations, et le lundi 25 mai (lundi de Pentecôte), journée festive comprenant échauffement collectif, tournois sportifs, activités VTT, initiations, restauration et animation musicale.

Elle évoque ensuite la box-up, qui a enregistré 329 utilisations avec un bon niveau de satisfaction. Dans une logique d'adaptation, certains équipements seront modifiés : le speedminton sera remplacé par deux skateboards avec casques, en lien avec la proximité du futur Urban skate. Le Mõlky sera lui remplacé par un spikeball, très populaire chez les jeunes.

Elle informe également de la tenue du bus info seniors « Pro Senectute », prévu le 19 mai 2026 devant l'Hôtel de Ville, permettant aux personnes âgées et à leurs proches d'obtenir des

informations sur les aides financières et prestations sociales, en présence de spécialistes et d'assistants sociaux.

Elle mentionne ensuite l'installation de « La Vouivre du Poteux de Leytron », œuvre prêté par l'artiste Jean-Paul Gobet, désormais installée au rond-point de la place de la Gare, et invite chacun à venir l'observer.

Enfin, elle indique qu'en collaboration avec les communes concernées, la DGMR et Car Postal, la ligne de bus 727 fera l'objet d'une amélioration des prestations, en particulier pour Montherod. Plus d'informations à venir mais elle informe d'ores et déjà que l'horaire sera soumis à consultation publique du 22 mai au 9 juin.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

Patrimoine administratif :

- Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours : 16% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 82% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 84% de CHF 362'000.00
- Suite procédure approbation PACom : 85% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 85% de CHF 1'570'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 41% de CHF 468'900.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 81% de CHF 205'000.00
- Crédit d'étude construction salle de gymnastique piscine : 32% de CHF 1'235'000.00
- Réfection du Chemin des Mûriers : 3% de CHF 725'000.00
- Entretien des routes communales : 1% de CHF 7'500'000.00
- Participation halle de tennis : 0% de CHF 250'000.00
- Mandat d'études parallèles Gare : 2% de CHF 235'000.00
- Rénovation de la piscine : 2% de CHF 7'627'000.00
- Remplacement collecteurs EU chambres 140 & 156 : 5% de CHF 173'000.00
- Etude installation d'Eco-points : 0% de CHF 191'000.00
- Remplacement du système GED : 0% de CHF 94'000.00

Patrimoine financier :

- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 7% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'étude pour la transformation de l'Esplanade : 28% de CHF 300'000.00

Taux moyen de la dette : 1.34%. Etat de la dette au 15.04.2026 : CHF 24'289'750.00.

Il indique ensuite que la piste Vita a subi un effondrement important, constaté sur place avec l'Office cantonal des forêts et la DGEO en charge du cours d'eau. Après analyse de la situation, il a été décidé de modifier légèrement le tracé. Il précise que cette adaptation s'inscrit dans la logique de laisser la rivière reprendre naturellement son lit, les aménagements humains devant s'y adapter. Il rassure en indiquant que la piste Vita ne sera pas raccourcie, le tracé sera simplement légèrement modifié.

M. le Municipal Olivier Gétaz donne des informations sur l'Urban skate. Il explique que les travaux ont avancé ces dernières semaines avec la préparation du terrain et la pose du revêtement de surface. Les modules pour la pratique du skate ont été livrés et seront installés prochainement, après stabilisation du sol. Il précise que la réception de l'ouvrage est prévue pour le 17-18 mai, afin de pouvoir les utiliser lors de la journée de fête du 25 mai. Une animation est également prévue pour la fête du 1er août. Il évoque enfin une deuxième phase avec le street workout qui débutera début juin et une fin estimée fin juillet 2026.

M. le Syndic Yves Charrière indique que la mise à l'enquête de la piscine va bientôt être déposée. Il précise que la piscine ouvrira pour sa dernière saison dans sa configuration actuelle, avec une ouverture prévue le jeudi 14 mai (Ascension). Il ajoute qu'un apéritif ouvert à la population aura lieu le samedi 16 mai à 11h. Cette organisation a été choisie pour profiter du week-end de l'Ascension, propice à une forte affluence.

Le Vice-Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## 7. Questions, vœux et divers

M. Matthieu Gétaz indique qu'à la suite d'un échange avec une personne à mobilité réduite, celle-ci a signalé la difficulté d'accéder au bureau de poste. Il a rappelé à cette personne qu'il existait des prestations de services à domicile proposées par la Poste. Il demande s'il serait possible de procéder à un tout-ménage afin de mieux faire connaître ces offres, certaines personnes n'ayant apparemment pas reçu l'information. M. le Syndic Yves Charrière prend le point, tout en indiquant qu'il existe néanmoins des démarches à effectuer via l'application de la Poste avant le passage du service à domicile.

Mme Véronique Martin-Capriati rappelle être intervenue il y a quelques mois au sujet de déprédations au Verger-du-Poyet. Sans savoir si cela fait suite à son intervention ou à d'autres mesures, elle tient à remercier la Municipalité, car depuis lors, aucun nouvel incident n'a été constaté. Mme la Municipale Sandra Linder rappelle qu'elle avait mentionné que des actions avaient déjà été entreprises par l'école et se réjouit d'apprendre que la situation s'est améliorée.

M. Frédéric Grosjean s'étonne de la présence de chaînes sur le parking destiné aux gens du voyage, vers les serres communales, et demande pour quelle raison elles ont été installées. M. le Municipal Laurent Auchlin répond que le mode de réservation de la place a dû être adapté et que, depuis le 1er janvier 2026, il est nécessaire d'effectuer le paiement à l'avance pour obtenir l'accès à la place.

M. Yves Meylan demande si, concernant les aménagements au Chêne, le budget voté de CHF 418'900.00 a été respecté. M. le Municipal Olivier Gétaz indique que les montants budgétés se sont révélés insuffisants et que, par conséquent, le mini pitch a été abandonné afin de respecter le budget voté.

Mme Evelyne Lenoble demande quand aura lieu la fin des travaux du trottoir de la route d'Allaman suite à l'effondrement du mur. M. le Municipal Olivier Gétaz indique que la

situation est plus complexe que prévue. Un mandat a été confié à un bureau d'études, car une poussée suite aux fortes pluies a provoqué une défaillance du mur. Le bureau doit se rendre sur place pour effectuer un contrôle sur l'ensemble du tronçon.

M. Mirsad Muminovic évoque les transports publics, en particulier la ligne 720 en direction de Gimel. Il relève qu'en provenance de Lausanne, il est souvent nécessaire d'attendre de longues minutes la prochaine correspondance, le train arrivant quelques minutes après le départ du bus. Il demande s'il serait possible de décaler le départ du bus d'environ 10 minutes afin d'améliorer la correspondance. Mme la Municipale Catherine Zweifel prend le point et va se renseigner.

M. Christophe Hostettler revient sur le frelon asiatique et demande si seule l'élimination des nids primaires est obligatoire, et non celle des nids secondaires. Mme la Municipale Sandra Linder répond par l'affirmative, s'agissant d'une décision du Canton. Il exprime son désaccord avec cette distinction.

M. Guy Maurer demande de préciser à quoi ressemble un nid primaire. Mme la Municipale Sandra Linder indique que les nids peuvent être volumineux et se situent souvent en hauteur. Les nids primaires apparaissent au printemps, tandis que les nids secondaires se développent en automne. Elle demande ensuite à M. Christian Streit s'il peut apporter des précisions supplémentaires sur l'apparence de ces nids. Ce dernier recommande de consulter des images sur internet (<https://frelonasiatique.ch>).

M. Nicolas Rosat rappelle qu'un référendum populaire a été lancé contre une décision du Conseil communal, et que la population d'Aubonne sera appelée à voter le 14 juin sur le projet routier de Bougy-Saint-Martin. Il souligne que le projet a été largement soutenu en amont, notamment par le Conseil communal ainsi que par les commissions compétentes. Face à ce référendum, un comité de soutien s'est constitué afin de défendre la décision prise et d'en rappeler les enjeux. Il expose les principaux arguments en faveur du projet : l'amélioration de la sécurité des piétons grâce à un nouveau trottoir, la création d'une promenade publique d'environ 1,3 km, des revenus de CHF 1,3 million et une suppression des coûts d'entretien du chemin existant. Il annonce l'organisation d'une séance d'information publique le mardi 12 mai à 20h à la salle polyvalente du Chêne, en présence des autorités municipales, précisant que celles-ci ne peuvent toutefois pas prendre position officiellement en raison des règles légales liées à la votation. Il conclut en invitant la population à soutenir le projet et à voter oui le 14 juin prochain.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-Président clôt la séance de Conseil communal à 21h30 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 26 mai 2026 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Pieter Volgers      Véronique Kobler

Vice-Président      Secrétaire